

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune d'Assat



PLAN LOCAL D'URBANISME

5h – Liste des bâtiments
en zone Agricole dont le
changement de Destination
est autorisé

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	25/02/2009	03/02/2013	27/06/2013
Révision	09/03/2017	21/02/2019	23/01/2020

Le Maire,
Pierre RODRIGEZ

Liste des bâtiments en zone Agricole (A) dont le changement de destination est autorisé

Article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme :

Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site ;

Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le bâtiment concerné par le PLU d'Assat est identifié sur le plan de zonage par une étoile entouré d'un cercle.



Nature du bâtiment	Ancien atelier
Section cadastrale	ZD
Numéro de parcelle	104
Adresse	Rue du Bois 64510 Assat
Zonage PLU	Agricole A (avis CDPENAF)
Proximité d'un siège d'exploitation ou bâtiment agricole	NON
Utilisation agricole	NON
Prescriptions relatives aux travaux	Création d'un logement à l'étage afin de rénover ce bâtiment

L'atelier est zoné en secteur A, agricole afin de permettre uniquement la création d'un logement à l'étage.